

*L'évolution du Fonds Européen de Développement prévu par les Conventions de Yaoundé et de Lomé.* NDOUNG, Jean-Pierre. Bruxelles, Emile Bruylant, 1994, 549 p.

Michel Lelart

Volume 27, Number 4, 1996

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/703701ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/703701ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Lelart, M. (1996). Review of [*L'évolution du Fonds Européen de Développement prévu par les Conventions de Yaoundé et de Lomé.* NDOUNG, Jean-Pierre. Bruxelles, Emile Bruylant, 1994, 549 p.] *Études internationales*, 27(4), 961–962. <https://doi.org/10.7202/703701ar>

Ce livre a deux qualités qui le rendront indispensable aux spécialistes de l'Asie du Sud-Est. D'une part, il offre une brillante synthèse articulée à la fois sur tous les pays de la région et sur l'ensemble de l'histoire de cette dernière. D'autre part, il ajoute à la littérature sur les changements en cours dans le système international de l'Asie du Sud-Est une analyse historique qui met en relief l'apport de la recherche d'une identité régionale commune dans la dynamique de ces changements.

Pierre P. LIZÉE

Institute of East Asian Studies,  
University of California, Berkeley

**L'évolution du Fonds Européen de Développement prévu par les Conventions de Yaoundé et de Lomé.**

NDOUNG, Jean-Pierre. Bruxelles, Émile Bruylant, 1994, 549 p.

Le Traité de Rome ratifié en 1957 avait prévu que les pays et les territoires non européens entretenant avec la Belgique, la France, l'Italie et les Pays-Bas des relations particulières pourraient être associés à la Communauté dans le but de promouvoir leur développement économique et social et d'établir des relations économiques étroites entre eux et avec la Communauté dans son ensemble. Une convention d'association valable pour les cinq années à venir, mais qui pourrait être ensuite renouvelée, a été annexée au Traité. Elle prévoyait notamment la création d'un Fonds de Développement auquel les États membres verseraient chaque année les contributions fixées pour chacun. Cette convention a été renouvelée plusieurs fois à Yaoundé avec les États africains et Malgache associés, puis à Lomé avec les États d'Afrique, des

Caraïbes et du Pacifique. La 4<sup>e</sup> convention de Lomé a été signée en décembre 1989 pour une durée de 10 ans et révisée à Maurice en novembre 1995.

Cette convention est la manifestation d'une politique de la Communauté en faveur du développement dont l'originalité tient à ce qu'elle est élaborée depuis les indépendances au début des années 60, par l'ensemble des pays concernés, ceux du Nord – les pays de la Communauté, qui sont maintenant quinze – et ceux du Sud – les pays dits ACP, qui sont maintenant 70. Le Fonds Européen de Développement est l'instrument financier de cette coopération. Bien qu'il n'ait pas la personnalité juridique et ne ressemble en rien à la Banque Mondiale ou à la Banque Européenne d'Investissement, il canalise la quasi-totalité des opérations financières effectuées au profit des pays bénéficiaires.

Cet ouvrage décrit avec une minutie peu commune le rôle et le fonctionnement de cet instrument et par le fait même les différentes modalités – et elles sont multiples – de l'aide financière aussi bien que de l'assistance technique accordée par la Communauté à ses partenaires du Tiers Monde. C'est l'aide aux petites et moyennes entreprises, le soutien à la coopération régionale, les formules de co-financement, et bien sûr le financement compensatoire des fluctuations des recettes d'exploitation (Stabex) et la facilité de financement spéciale pour les produits miniers (Sysmin). L'auteur analyse aussi le rôle de la Banque Européenne d'Investissement par laquelle transitent certaines des ressources du FED, qu'il s'agisse par exemple des bonifications d'intérêt ou de cette forme moderne d'investissement que sont les capitaux à risques.

Un autre intérêt de l'ouvrage est l'analyse très complète des aspects juridiques de la coopération, tant au niveau des projets proprement dits que de l'administration et du contrôle financier et politique du FED. L'auteur traite abondamment de l'instruction des dossiers, de la passation des marchés, du règlement des contentieux... comme aussi du rôle des différentes institutions communautaires et des organismes paritaires prévus par la Convention. C'est dire que cet examen du FED permet en même temps d'avoir une meilleure connaissance non seulement de l'une des politiques communautaires les plus originales et les moins connues mais aussi du fonctionnement même de la Communauté économique – maintenant l'Union européenne.

Michel LELART

Directeur de recherche  
CNRS – Paris

### **Géopolitique des Petites Antilles**

TAGLIONI, François. Paris, Karthala, 1995, 332 p.

Ce livre est méritoire car il jette un utile éclairage sur une partie du monde qui, selon le préfacier, demeure largement terra incognita. La première des deux parties de l'ouvrage situe la région des Petites Antilles dans son environnement régional et international en fonction de ses traits géographiques, historiques, politiques, économiques et humains. Y sont examinées les capacités de ces îles, au travers de liens complexes avec les acteurs du développement international, de trouver un équilibre propice à leur cohésion socio-économique.

Le premier des quatre chapitres qui composent la première partie traite de l'insularité, question abordée sous les

angles de la petitesse des îles et de leur isolement, et de l'héritage colonial. Cette dernière caractéristique est une donnée fondamentale pour saisir les sociétés actuelles des Petites Antilles. Le second chapitre passe en revue les systèmes politiques et les principaux secteurs de l'économie des îles. Les solides garanties de stabilité politique de ces États et territoires ne peuvent cacher leur dépendance économique sur la scène internationale. La réduction de cette dépendance passera, selon F. Taglioni, par une intégration régionale accrue. Cette question fait l'objet du troisième chapitre. L'auteur y brosse le tableau d'un parcours jonché de tentatives ratées et de résultats mitigés. Enfin, le quatrième chapitre considère les aspects de l'aide internationale dont sont fort tributaires les Petites Antilles.

La deuxième partie de l'ouvrage constitue une étude spécifique des actions de l'Union Européenne en faveur du développement de ces îles. Le cinquième chapitre permet au lecteur de se familiariser, si besoin est, avec les Conventions de Lomé et les instruments de développement entre les mains de l'UE. Le tourisme, axe primordial du développement des Petites Antilles, est au cœur du sixième chapitre. Puissant moteur de l'amélioration de la qualité de vie des habitants, le tourisme, à l'instar des services, reste le devenir économique des Petites Antilles. Le septième chapitre offre une description des projets de développement financés par l'UE. L'auteur croit que l'impact de ces projets a été généralement un succès. Enfin, le dernier chapitre pose la problématique de la position des Petites Antilles face au Marché Unique européen. L'auteur y note des zones d'incertitude, dont l'importante question du commerce de la banane avec